

Justice

«Si j'ai décidé de ne plus me mentir, ce n'est pas pour mentir aux juges»

Itinéraire d'une condamnée
Épisode 3

La Cour d'appel pénale a condamné Sophie* à 4 ans et demi de prison pour tentative de meurtre. Plus violente encore que ce verdict est sa frustration de n'avoir pas été écoutée.

Flavienne Wahli Di Matteo

Le 11 novembre dernier, Sophie* quittait son procès en appel sur ces mots: «Personne n'arrivera à détruire tout ce que j'ai construit en quinze mois de prison.» Quand le verdict est tombé une semaine plus tard, cette volonté a été mise à l'épreuve. Les juges de la Cour d'appel pénale ont prononcé la sentence que la trentenaire redoutait le plus: une condamnation pour «tentative de meurtre», réclamée par le Ministère public. La peine de 20 mois pour lésions corporelles simples infligée en première instance s'envole: désormais, ce sont quatre ans et demi que Sophie doit envisager de purger.

La Vaudoise, poursuivie pour avoir agressé son compagnon au couteau, en août 2020 à Aigle, continue de partager son histoire avec «24 heures»**.

Au téléphone, depuis la prison de la Tuilière, Sophie commence par revenir sur l'état de santé de



Face à la Cour d'appel pénale, Sophie* a eu le sentiment de ne pas pouvoir s'exprimer.

GILLES-EMMANUEL FIAUX

son papa, hospitalisé aux soins intensifs juste avant l'audience en appel. «Au cours de cette journée, j'ai davantage pensé à lui qu'à mon affaire. Ça a été pareil quand mon avocat m'a annoncé le verdict. Je ne me suis pas attardée sur mes émotions. C'est venu après. Et je me suis sentie frustrée. Frustrée de n'avoir pas pu m'expliquer. Ça a été assez compliqué.»

«Décision prise d'avance»

Derrière ce «assez compliqué» se cache un film repassé en boucle, disséqué, analysé, difficile à digérer. Cette demi-journée sous les hauts plafonds du Palais de justice de l'Hermitage, à Lausanne, où elle aurait voulu s'exprimer mais où elle s'est sentie «lynchée». «Les juges ne m'ont pas laissé parler. Je pense qu'ils avaient déjà pris leur décision avant que je n'entre dans le tribunal. Ils avaient lu le dossier

et ils sont partis en ligne droite avec leur idée.»

Une année entre les mains de la justice habitue à être poussée dans ses retranchements, confrontée à ses agissements les moins reluisants, à ses gestes les moins assumés. Malgré cet entraînement et un gros travail sur elle-même en détention, Sophie s'est sentie démunie devant l'insistance des magistrats à lui faire confesser une intention meurtrière inexistant selon elle.

«J'ai eu l'impression qu'ils répondaient à ma place. Pourtant, il me semble qu'un tribunal devrait aussi être un espace où l'on peut exprimer des choses.» Sa parole confisquée, Sophie s'est sentie prise au piège par la relecture de ses agissements.

«On aurait dit que les juges ne retenaient du dossier que ce qui les arrangeait. Ils ont tenu compte de l'audition du témoin principal,

qui dit avoir vu des coups de couteau, sans les mettre en rapport avec l'analyse du médecin légiste, qui n'a constaté aucune blessure sérieuse. Si j'avais vraiment explosé sous le coup de la colère, j'aurais blessé Toni*, a minima. Je sais que ce que j'ai fait est très grave, mais ces éléments prouvent que je n'ai pas voulu lui faire de mal.»

«C'était surréaliste»

«À un moment donné, les juges et le procureur m'ont dit qu'on n'était pas sur la planète Mars ou dans un film de science-fiction. J'étais scotchée en face de ce juge qui me disait qu'il fallait que je gère mes émotions mais qui sortait de ses gonds. C'était surréaliste. Il me reprochait des choses qu'il était en train de produire.»

Sophie dit ne pas lui en tenir rigueur. Mais elle tacle: «Ils ont leur cadre de référence. Ce juge l'a très

bien verbalisé quand il a dit «on a l'habitude», «on sait comment c'est», «des gens mentent», etc. Ils voient défiler des criminels depuis des années, je comprends qu'ils fassent des généralités. Si on ne se présente pas devant eux fatigué, amaigri et triste en raison de la prison, ils pensent qu'on ne purge pas notre peine. Mais si j'ai décidé de ne plus me mentir à moi-même, ce n'est pas pour mentir aux juges.»

Demande de récusation

L'audience est aussi restée en travers de la gorge de l'avocate de Sophie, M^e Priscille Ramoni. Elle a rédigé une requête formelle de récusation de la Cour. En attendant la réponse, Sophie ne s'accroche pas trop à l'espoir de bénéficier d'une nouvelle audience en appel.

Plus que la perspective d'années supplémentaires de privation de liberté, l'idée de traîner un casier avec la mention «tentative de meurtre» la désole. «Mes projets pour la suite ne sont pas ébranlés, je sais que tôt ou tard ils se concrétiseront. Ce qui me fait le plus mal au cœur, c'est par rapport à mon père. Je n'ai pas pu aller le voir à l'hôpital. C'est lui qui est finalement venu à la prison après son opération. Mais cela devient difficile pour lui. Tant que mon jugement n'est pas entré en force, je ne peux pas aller le trouver, ni voir mon chien ou mon chat. Si la demande de récusation est refusée, je ne suis pas sûre d'aller au Tribunal fédéral. On verra. Une chose après l'autre.»

* Prénoms d'emprunt

** «24 heures» continuera de suivre Sophie dans son parcours pénal, au fil des étapes de la procédure.

Gros-de-Vaud

Noël enchanteur à Échallens

«Noël enchanteur. Marché de Noël local & paniers challenois» est le nom de la manifestation qui aura lieu samedi 18 décembre de 11h à 20h dans le bourg d'Échallens. Organisée conjointement par l'Association des commerçants, la commission Échallens 21 et l'Office du tourisme Échallens région, elle joindra stands, animations et ouverture prolongée des commerces. Présence du Père Noël de 16h à 18h. **SMU**

Politique

Le Conseil d'Yverdon fait le ménage

Une vingtaine d'interventions politiques périmées ont été classées sans suite jeudi soir par le Conseil d'Yverdon. Un peu amers, les élus ont accepté d'enterrer des objets devenus sans but, sans cadre légal voire en partie réalisés depuis. Il s'agissait d'une opération de nettoyage, mise en place par la Ville suite aux demandes régulières des conseillers communaux, souvent critiques sur le devenir de certaines interventions. **ELB**

Lausanne

Baisse du prix de l'eau dès 2022

À compter du 1^{er} janvier 2022, la Ville de Lausanne baisse le prix de l'eau potable de 15 centimes par m³ facturé aux ménages. Le prix actuel passe ainsi de 1 fr. 83 à 1 fr. 68. Cette baisse concerne l'ensemble des 18 communes de l'agglomération et touche ainsi 248'000 habitants. Simultanément, le prix de l'évacuation/épuration passe de 1 fr. 40 à 1 fr. 50, soit une augmentation de 10 centimes. **Comm**

Numéros d'urgence & Services

COVID-19		Urgences vétérinaires région lausannoise		Social	
Infoline OFSP		7j/7	0900 900 969	VAUD	
6h-23h	058 463 00 00	Police		Addition suisse (aide et conseils)	
Infoline nationale sur la vaccination		24/24	117	lu-me-je, 9h-12h N° gratuit 0800 105 105	
6h-23h 7j/7	058 377 88 92	Urgences internationales	24/24	Fondation vaudoise contre l'alcoolisme FVA	
Infoline cantonale sur la vaccination			112	www.fva.ch/accueil	
8h-20h30 7j/7	058 715 11 00	MORGES/NYON		Alcooliques anonymes	
Coronachek Unisanté		Urgences vétérinaires à domicile		SOS Alcool - Croix-Bleue	
coronavirus.unisante.ch/		24/24	022 501 77 17	Ligne Stop Tabac	
Hotline santé (Etat de Vaud)				lu-ve 11h-19h	0848 000 181
8h-18h 7j/7	0800 316 800	Santé		La Main tendue	24/24
Hotline informations générales		VAUD		Pro Juventute: aide aux enfants et aux jeunes	24/24
lu-ve 8h-17h	021 338 08 08	Don du sang	N° gratuit 0800 148 148	Pro Juventute: conseil aux parents	24/24
Centrale des solidarités (hotline cantonale aide à la vie quotidienne - Covid-19)		CHUV		Mouvement des Aînés Vaud	lu-ve 8h30-12h
lu-ve 8h-17h	0800 30 30 38	24/24	021 314 11 11	Mouvement des Aînés	
Conseils, écoute et soutien aux parents		CMS Aide et soins à domicile	048 822 822	La Côte et Nord Vaudois	lu, ma après-midi, me matin
8h-22h 7j/7	021 644 20 32	La pharmacie de garde la plus proche de chez vous	0848 133 133	La Côte et Nord Vaudois	076 200 51 42
LAUSANNE		Vous vous faites du souci? www.santepsy.ch		Fondation de Nant - hotline de soutien psychologique	24/24
Hotline pour la population		Ardentis Cliniques dentaires		Aide aux personnes victimes de violence, Centre d'accueil MalleyPrairie	lu-ve 8h-12h/14h-18h
lu-ve 8h-12h	021 315 35 08	13 cliniques dans les cantons de Vaud, Genève, Fribourg et Valais	7j/7	Croix-Rouge vaudoise	8h-12h/13h30-16h30
			058 234 00 00	Croix-Rouge vaudoise: santé & aide aux familles	7h-12h/13h30-17h30
				Infos et soutien aux proches aidants	lu-je 8h30-13h
				permanence Eglise réformée Vaud	24/24
				Pro Infirmités Vaud	058 775 34 34
				Pro Senectute Vaud	lu-ve, 8h15-12h/13h30-16h30
				Parlons cash - hotline cantonale en cas de dettes	lu-ve 8h30-13h00
					084043 21 00
				LAUSANNE	
				SVP: animaux trouvés / perdus	
				www.svpa.ch/	021 784 8000-021 784 8002

Violences domestiques: numéros et sites utiles

- www.vd.ch/violence-domestique	- Centre LAVI, aide aux victimes: Lausanne: 021 631 03 00	Yverdon: 024 424 42 20
- Centre d'accueil MalleyPrairie, consultation et refuge: 021 620 76 76	Yverdon: 021 631 03 08	Montreux: 021 966 64 77
- Service de protection de la jeunesse: Pour les jeunes jusqu'à 25ans. 24 heures sur 24, gratuit et confidentiel. 147 / www.147.ch	Aigle: 021 631 03 04	Nyon: 021 314 08 51
	- Unité de médecine des violences, pour constat: Lausanne: 021 314 00 60	- Questions anonymes sur internet: www.violencequefaire.ch
		- Auteurs de violence: Centre prévention de l'Ale 021 321 24 00

24 heures

Adresse: avenue de la Gare 33, CP 585, 1001 Lausanne.
Tél.: 021 349 44 44
Internet: www.24heures.ch
E-mail: 24heures@24heures.ch

Rédactions régionales
Lausanne et région:
Av. de la Gare 33, case postale 585, 1001 Lausanne, tél. 021 349 44 44
Riviera-Chablais:
Chemin du Verger 10, 1800 Vevey, tél. 021 966 82 82.
Nord vaudois-Broye:
Rue de la Plaine 14, case postale 803, 1401 Yverdon-les-Bains, tél. 024 424 84 24.
La Côte:
Av. Perdretemps 11, 1260 Nyon, tél. 022 994 40 80

Abonnements
Tarifs pour la Suisse (TVA 2,5% incluse), 12 mois FR. 556.-.
Courrier: case postale, 1001 Lausanne, Tél.: 0842 824 124 (lu-ve 8 h-12 h/13 h 30-17 h) abo.24heures.ch

Suspension et changement d'adresse temporaire:
Gratuit sur www.24heures.ch
Tél. 0842 824 124, **fax** 021 349 31 69

Rédaction
Rédaction en chef
Claude Ansermoz (rédacteur en chef, resp.), Pascale Burnier (rédactrice en chef adjointe), Joëlle Fabre (rédactrice en chef adjointe), Leonardo Pescante (rédacteur en chef adjoint, multimédia), Assistante du rédacteur en chef: Lorella Tassi.

Chefs de rubrique
Culture & Magazine: Gérald Cordonier
Directeur artistique: Serge Gros
Service images: Sébastien Féval
Suppléments: Laurent Buschini (chef d'édition)
Secrétaire général: David Moginier
Courrier des lecteurs: courrierdeslecteurs@24heures.ch

Rédaction Tamedia
Rédaction en chef: Ariane Dayer, Fabian Muhieddine, Mathieu Coutaz

Chefs de rubrique
Suisse: Patrick Monay
Monde: Malika Nedir
Economie: Pierre Veya

Contact des collaborateurs du journal par courriel selon le modèle: prenom.nom@24heures.ch

Médiateur: Denis Etienne (denis.etienne@tamedia.ch)
Marketing: Olivier Cretton

Publicité
Goldbach Publishing SA
1003 Lausanne
Tél.: +41 21 349 50 50 - annonces@24heures.ch
Guichet: avenue de la Gare 33, 1003 Lausanne
adbox.goldbach.com

Audiences
127'000 lecteurs (MACH Basic 2021-2)
Tirage 45'807 ex. (REMP 2021)
Audience totale par jour: (print+web 2021-1): 286'000

Editeur
Tamedia publications romandes SA, avenue de la Gare 33, 1001 Lausanne.
Editeur: Pietro Supino
Responsable commercial: Karim Mahjoub.

Indication des participations importantes selon l'article 322 CPS:
Actua Immobilier SA, CIL Centre d'Impression Lausanne SA.

Une marque de Tamedia

Imprimé en Suisse